

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19
de COWBOY HAT DANCERS –
- COURS DE COUNTRY
2020 / 2021

Nom du représentant légal : Lily Le Vallois
Adresse : 4 Rue Marcel Jeantet 78370 PLAISIR
Exercice 1er sept. 2020 / 31 août 2021

A la reprise des cours de Country, face aux risques sanitaires liés à la circulation persistante du Covid – 19, nous sommes contraints d'imposer des règles sanitaires du début à la fin des cours.

Pour pouvoir continuer à danser, vous allez devoir nous aider à limiter la propagation du virus avec des gestes simples et bien connus maintenant.

Conformément aux différents décrets à jour dans le cadre de l'occupation des salles mise à notre disposition par les Mairies et les consignes supplémentaires que notre association mettra en œuvre pour votre santé.

Public concerné : adhérents de l'association uniquement (**public « extérieur » interdit**)

Nous vous demandons de ne pas entrer dans le bâtiment où vos cours sont donnés, avant que la personne responsable des CHD ne soit arrivée.

• **1/4 heure d'aération est nécessaire entre 2 cours, et le responsable doit s'en assurer (entre 21h et 21h 15 au Chêne**

Sorcier Les Clayes) et 20h45 à 21h Salle des Fêtes des Gâtines à Plaisir

• **Accessibilité à la salle avec port du masque, sans masque nous serons au regret de devoir refuser l'accès au cours.**

• **Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée**

• **La distanciation 2 m minimum doit être respectée entre chaque danseur**

• **En ce qui concerne les toilettes, essayez dans la mesure du possible de prévoir avant de venir, si cela n'est pas possible, nous vous donnerons des lingettes pour désinfecter ceux ci.**

• **Respecter les gestes barrières**

En cas de fièvre ou symptômes, ne pas venir au cours et nous aviser lilydance@cowboy-hat-dancers.com, et nous informer si vous avez contracté la COVID 19.

En cas de non-respect des consignes, l'animateur et/ou un responsable de l'association peut exclure le danseur qui refuse l'application des consignes.

L'association se chargera de la désinfection avant de sortir de la salle.

« **Extraits des documents officiels,**
source « Centre National de la Danse »
Mise à jour du 30.07

Port du masque obligatoire dans les espaces publics clos mis à jour 20.07

Le décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, venu compléter le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 + d'infos décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020

Reprise d'activité et réouverture au public dans le secteur chorégraphique mis à jour 13.07.2020

Fin de l'état d'urgence sanitaire mis à jour 13.07.2020

La loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire est parue au JO le 10 juillet 2020.
mis à jour 13.07

Un décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, abrogeant le décret n°2020-663 du 31 mai 2020,

Reprise d'activité des établissements d'enseignement de la danse

À partir du 11 juillet 2020, selon les articles 31, 35 et 45 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020

Date :01/09/2020 à Plaisir
Lily Le Vallois
COWBOY HAT DANCERS
lilydance@cowboy-hat-dancers.com
06.42.73.38.46

Nom de l'adhérent :
Prénom de l'adhérent :
Date :
Signature de l'adhérent :